



ZONE URBAINE

- UH1: Secteur urbanisé sensible du point de vue de l'aménagement et de l'équipement, pour lequel la densification est limitée
- UH1: Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible densité
- UH2: Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne densité
- UHc2: Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHc3: Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UE: Zone urbanisée à vocation de gestion et de développement des équipements publics et d'intérêt collectifs
- UEf: Secteur urbanisé à vocation de gestion des activités ferroviaires
- UX, UX*: Zone urbanisée à vocation d'activité économique
- UXc: Zone urbanisée à vocation d'activité économique commerciale
- UXi: Secteur à vocation de gestion du centre VHU (Véhicule Hors d'Usage)

ZONE NATURELLE

- N: Zone naturelle
- Nc: Secteur à vocation de gestion des activités de carrière
- Ncg: Secteur à vocation de gestion des activités de camping
- Ne: Secteur à vocation de gestion et de développement d'équipements publics ou d'intérêt collectif légers
- Nis: Secteur à vocation de gestion et de développement d'équipements publics ou d'intérêt collectif légers de sports et loisirs
- Nx: Secteur à vocation de gestion du centre VHU (Véhicule Hors d'Usage)

AUTRES

- Bois et forêts soumis au régime forestier
- Secteurs situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres, dans lesquels des prescriptions d'isolement acoustique ont été édictées
- Zone soumise à un risque d'exposition au plomb
- Périmètre de Projet urbain Partenarial
- Périmètre de sursis à statuer

ZONE NON URBANISEES, RESERVEES A L'URBANISATION FUTURE

Zone à urbaniser à court ou moyen terme.

- 1AUH1: Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité
- 1AUH2: Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de moyenne densité
- 1AUH3: Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de densité moyenne à forte
- 1AUHc2: Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines

Zone à urbaniser à moyen ou long terme.

- 2AUH: Zone à urbaniser à moyen ou long terme (nécessitant une évolution du PLU), à vocation dominante d'habitat
- 2AUX: Zone à urbaniser à moyen ou long terme (nécessitant une évolution du PLU), à vocation dominante d'activités économiques

ZONE AGRICOLE

- A: Zone Agricole
- Aa: Secteur à vocation de gestion des sites d'alpages

Communauté de Communes Usse et Rhône (C.C.U.R.)
 Pays de SEYSSEL
 Seyssel Ain

Modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
DOCUMENT GRAPHIQUE ANNEXE

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 mars 2023, approuvant la modification n° 1 du PLU du Pays de Seyssel,

Le Président
 Paul RANNARD

PLAN Seyssel 01 Planche DGA	PROCEDURES				
	ELABORATION	MODIFICATIONS		MODIFICATIONS SIMPLIFIEES	
ECHELLE 1/5000	N°1 Approuvée le 25.02.2020	N°1	Approuvée le 14.03.2023	N°1	Approuvée le 09.11.2021
		N°2		N°2	
		N°3		N°3	
Mise au point					
territoires demain	CONCEPTION	FOND CADASTRAL Avril 2022	MISE A JOUR DU BATI Février 2020		
		FOND CADASTRAL Origine CADASTRE Droits de l'Etat réservés	<i>A titre indicatif:</i> 		